

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

A une séance extraordinaire sur les prévisions budgétaires et le programme des dépenses en immobilisations du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 4 décembre 2023 à 19h00 au bureau municipal, au 1245, rue Principale.

Sont Présents :

Mesdames les conseillères :
Messieurs les conseillers :

Diane Kirouac,
Nicolas Labbé,
Francis Lacharité,

Jean-Philippe Bibeau,
Pascale Boislard,
François Gosselin,

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dominique Poulin. Madame Suzanne Crête, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance extraordinaire est ouverte à 19h00

2023-12-239 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la présente séance extraordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Municipalité de Saint-Albert par courriel le 29 novembre 2023;

Sur une proposition de la conseillère Madame Pascale Boislard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item varia.

Adoptée

2023-12-240 Adoption du Budget pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024

Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le budget du fonds d'administration pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 soit adopté tel que présenté ci-dessous :

REVENUS

• Taxes	1 953 082\$
• Paiement tenant lieu de taxes	5 500\$
• Imposition des droits	55 000\$
• Transferts, subvention Gouv.et autres	252 079\$
• Amendes et pénalités	11 000\$
• Intérêts	15 500\$
• Autres revenus	118 145\$

TOTAL 2 410 306\$

CHARGES

• Administration générale	1 090 290\$
• Incendie	294 466\$
• Police	172 159\$
• Voirie	390 964\$

• Dette Village Phase1, Pavillon, Gesterra	179 191\$
• Assainissement des eaux	62 837\$
• Déchets, récupération et compost	220 399\$

TOTAL 2 410 306\$

Que le budget soit publié par publipostage et sur le site internet.

ADOPTÉE

2023-12-241 Avis de motion d'adoption du règlement 2023-11 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2024

Avis de motion est donné par Madame Diane Kirouac, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 2023-11 édictant les différents taux de taxes, compensation et tarification pour l'année 2024 pour les immeubles imposables de la municipalité de Saint-Albert. Une copie du projet de règlement a été remis aux élus. Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture.

2023-12-242 Adoption/Programme d'immobilisation triennal 2023-2024-2025

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau

Que ce conseil adopte le programme d'immobilisations des dépenses en immobilisations des années 2024-2025-2026 tel que décrit ci-dessous :

DESCRIPTION	2024	2025	2026	Total
Garage municipal		400 000\$		400 000\$
Mur rideau, lit de séchage			500 000\$	500 000\$
Borne électrique			10 000\$	10 000\$
Achat d'un camion	115 000\$			115 000\$
Réfection Rang 8	360 000\$			360 000\$
Réfection Rang 6	454 000\$			454 000\$
Asphalte rue Lacharité	62 000\$			62 000\$
Asphalte Rue Landry	53 000\$			53 000\$
Asphalte rue Tardif	26 000\$			26 000\$
Achat d'une remorque		20 000\$		20 000\$
Achat d'un tracteur		90 000\$		90 000\$
Achat d'une grappe		10 000\$		10 000\$
Réfection Rue Du Couvent	90 000\$			90 000\$
Balai mécanique		15 000\$		15 000\$
Souffleur à neige		10 000\$		10 000\$
Total	1 160 000\$	545 000\$	510 000\$	2 215 000\$

2023-12-243 Levée de la séance extraordinaire du 4 décembre 2023

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé de lever la séance extraordinaire du 4 décembre 2023 à 20h23. La séance est close.

Je, Dominique Poulin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les

résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

Dominique Poulin, maire

Suzanne Crête,
Directrice-générale/greffière trésorière